

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

QUATORZIÈME ANNÉE - N° 4.867

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limite..	44.00	25.00	13.00
Autres départem..	52.00	28.00	15.00
Union Postale....	62.00	34.00	18.00

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 247 et 248) : 3, Rue du Chemin-de-Fer. NEVERS

Directeur : P. H. SAINT-POL

COMpte de CHÈQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITE — Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

SAMEDI

24

JUIN 1922

La Charrue avant les bœufs

50.000 fonctionnaires doivent être supprimés avant le début de 1923, a stipulé le Parlement, en mal d'économies, dans sa loi de finances du 31 décembre 1921. Ordre formel donc, prescriptions impérissables devant lesquelles, si puissants soient-ils, doivent s'incliner ministres et président du Conseil. Avant même que soient expirées les vacances du jour de l'An, ils se sont donc mis à l'œuvre, et avis pris de leurs chefs de services, ils ont, à grands coups de ciseaux, opéré des tailles sombres dans l'armée de leurs subordonnés, priant ici les auxiliaires à chercher d'autres emplois, rappelant là aux anciens qu'ils étaient d'âge à prendre leur retraite.

La mesure est en voie d'exécution, le ministre des Finances dans l'établissement de son projet de budget, a tenu compte des sommes qui laissaient à sa disposition ces exécutions sommaires ; mais le budget suivant n'est pas atteint. Nos finances sont loin d'avoir retrouvé leur élasticité ; le gouffre du déficit est plus béant que jamais ; 4 milliards manquent à notre grand argenter pour pouvoir à ses dépenses.

Il a l'intention, ne pouvant les demander à l'impôt, de recourir à l'emprunt, creusant ainsi un trou nouveau, pour en boucher un autre. L'argent, que lui rapportera son appétit, lui aura été avancé que contre la promesse d'arrérages ; l'année prochaine et les suivantes, pour les payer, il sera, lui ou ses successeurs obligé de créer des taxes nouvelles. Aux plaintes des auxiliaires disgraciés, des nouveaux retraités, se joindront celles des contribuables surtaxés. D'autres hécatombes de fonctionnaires seront demandées, exigées, votées. Il sera impossible de les accorder. D'une part, le statut des fonctionnaires, pierre d'achoppement à toute compression du personnel s'y oppose ; d'autre part, la marche régulière, normale des services le défend.

xx

Toutes les administrations de l'Etat, sauf celle du ministère des Finances, sont touchées par la loi de finances. Les plus atteintes sont celles de la Marine (services civils) de l'Artillerie, des Postes et Télégraphes, des Chemins de fer de l'Etat. On a procédé également et judicieusement ; seules des considérations d'ordre technique sont entrées en ligne de compte, on a agi pour le mieux et de la façon la plus économique et la plus conforme aux intentions du Parlement, nous le disons en toute loyauté, tout en reconnaissant toutefois que la majorité du public s'aperçoit des lacunes, qu'elle prétérira le retour au passé.

Pour l'excellente raison que nos représentants au Parlement toujours impulsifs, mais, selon leur habitude d'ailleurs, la charre avant les bœufs. Tous, nous récrimions contre la multiplicité des fonctionnaires, tous, nous demandions la réduction de leurs effectifs, tous, nous protestions énergiquement contre l'inutilité de leurs fonctions. Il serait bon toutefois de s'entendre. Les agents de l'Etat n'ont pas été recrutés pour rien faire, ou simplement, pour ennuyer le public ; au contraire, ils ont plus de travail qu'ils ne peuvent en abattre, en raison des innombrables formalités exigées de chaque de nous. La moindre pièce doit être coûteuse à la commission des pensions à la Chambre qui a conclu lui aussi qu'aucune poursuite spéciale ne pouvait être légalement engagée.

M. Soulier dit que pour lui le général de Villaret est le véritable coupable.

Le Sénat adopte ensuite à mains levées un ordre du jour de M. de Monzie faisant confiance au gouvernement afin d'éviter le retour d'actes aussi douloureux et en invitant à déposer et à défendre un projet d'amnistie, applicable à tous les délinquants militaires, à l'exception des déserteurs et des insoumis.

Au Sénat M. Soulier interpelle sur les fusillés de Vingré

La loi ne permet pas de poursuivre les responsables

PARIS, 23 juin. — M. Boudonot, vice-président, ouvre la séance à 15 heures. Le Sénat discute sur la demande de M. Maginot, l'interpellation de M. Soulier (Loire), sur l'affaire dite des fusillés de Vingré.

En quelques mots, M. Soulier rappelle les faits et donne lecture de l'ordre du jour de la sixième armée lancée après l'exécution des fusillés de Vingré pour abandon de poste.

La Cour de Cassation poursuit l'orateur, a annulé la sentence en janvier 1921 et proclamé l'innocence des six condamnés, d'ou mouvements d'opinion très violents.

M. Soulier rappelle que ses précédentes interpellations sur les retards apportés aux sanctions qui devaient être prises, furent toujours ajournées pour complément d'enquête.

M. Péronnet et moi, dit-il, nous avons écrit au ministre pour appeler son attention sur certains faits. Nous signalons les presomptions de forfaiture qui nous semblaient établies à l'égard de certains juges militaires.

M. Soulier expose que la responsabilité des faits a privé les condamnés de toute garantie, de tout moyen de se défendre et demande si les généraux de Villaret et Jullien, ne se sont pas rendus coupables de forfaiture. Le premier en passant outre à l'ordre d'informer du général Jullien, le deuxième en souscrivant à la mesure prise par le général de Villaret.

M. Soulier termine en demandant des sanctions et une réparation éclatante aux familles des victimes.

La loi ne permet pas de prendre des sanctions

M. Maginot, répondant au sénateur de la Loire, reconnaît que les six fusillés ont été privés de garanties auxquelles ils avaient droit et qu'ils ont été jugés, condamnés et exécutés dans des conditions inadmissibles.

On demande, dit-il, et c'est nécessaire, des punitions pour les responsables, mais il faut voir si la loi nous donne le droit de prendre des sanctions pénales ou disciplinaires.

M. Maginot donne lecture au Sénat de la réponse de M. Le Poitevin, vice-président de la Cour d'Appel de Paris, consulté au sujet des sanctions pénales.

La responsabilité, dit-il, pèse principalement sur le général Jullien et le lieutenant Achalme, commissaire rapporteur.

Le général Jullien est mort. Quant au commissaire rapporteur, dit M. Le Poitevin, il n'a fait qu'exécuter les ordres donnés, en ce qui concerne la mise en jugement. Il n'a cependant pas suffisamment organisé la défense, mais vu les circonstances, il ne peut y avoir ni crime ni délit, mais une faute professionnelle.

M. Le Poitevin conclut que dans l'état actuel de la législation aucune sanction ne peut être prise contre les officiers incriminés.

Cette réponse de M. Le Poitevin, continue M. Maginot, a été communiquée au président de la commission des pensions à la Chambre qui a conclu lui aussi qu'aucune poursuite spéciale ne pouvait être légalement engagée.

M. Soulier dit que pour lui le général de Villaret est le véritable coupable.

Le Sénat adopte ensuite à mains levées un ordre du jour de M. de Monzie faisant confiance au gouvernement afin d'éviter le retour d'actes aussi douloureux et en invitant à déposer et à défendre un projet d'amnistie, applicable à tous les délinquants militaires, à l'exception des déserteurs et des insoumis.

Les Marie-Louise

On passe à la discussion de l'interpellation de M. Brard sur les causes du naufrage du cargo *Albert-Tauzin*, et sur la construction des cargos « Marie-Louise ». M. Rio rappelle que les « Marie-Louise » devant prendre la mer avaient obtenu le permis de navigation, conformément à la loi de 1907.

Aussitôt après les premiers accidents, une commission a été constituée sous la présidence de M. Laubieff. Cette commission a constaté que la stabilité de ces navires était excellente et que ces navires pouvaient naviguer sans danger sous la condition que le chargement soit bien arrimé.

Les accidents qui se sont produits ont dû avoir pour cause un mauvais arrimage de cargaison, ou la non étanchéité de certains bâts.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

UNE INTERPELLATION AU SUJET DES FUSILLÉS DE FLIREY

PARIS, 23 juin. — M. Valière, député socialiste de la Haute-Vienne, a adressé à M. Barthou, ministre de la Justice, une lettre dans laquelle il rappelle l'arrêt rendu par la cour de cassation au sujet de l'affaire des fusillés de Flirey.

Il s'indigne que la loi actuelle ne permet pas de rendre l'honneur et les moyens d'existence aux parents des quatre morts qu'on fusilla pour l'exemple.

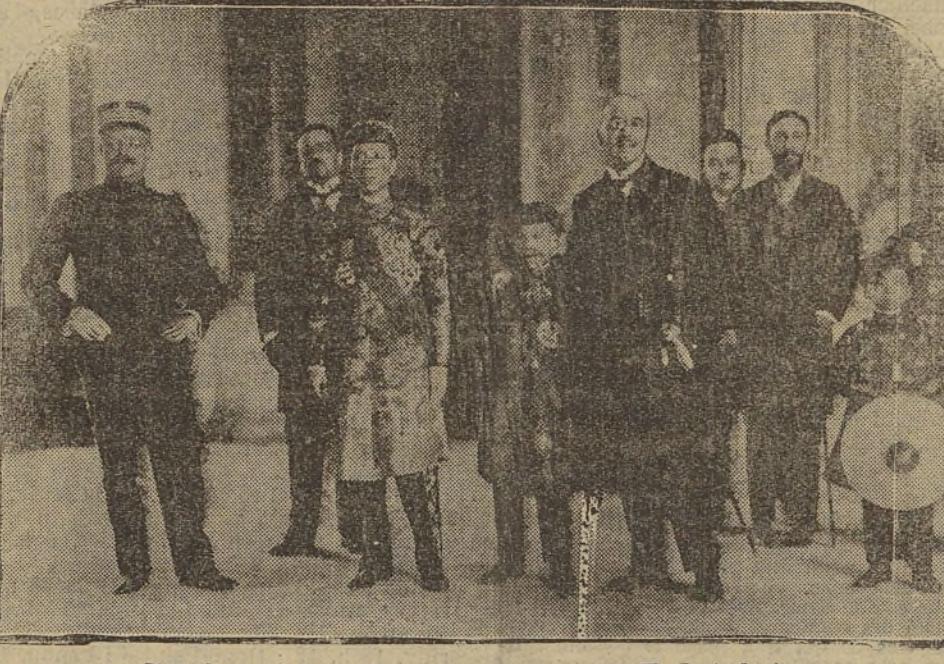
Il ajoute qu'il aura l'honneur d'interroger M. Barthou pour connaître ses intentions à l'égard des familles des victimes.

Les Allemands dépoignent et maltraitent des ouvriers polonais

VARSOvie, 23 juin. — Un groupe d'ouvriers polonais engagés pour travailler dans les mines françaises, au nombre de 120, avec leurs femmes, a quitté ces jours-ci Posen. A Berlin, au train qui les transportait, on accrocha quelques wagons dans lesquels se trouvaient des Allemands armés.

Stendhal ces derniers ouvrirent brusquement les portières des wagons des Polonais, les menaçant de mort et maltrai-terent les femmes.

Les Allemands ordonnèrent aux Polonais de se dévêler, puis emportèrent vêtements,



Phot. Rol. CL. Paris-Centre.

L'Empereur d'Annam en France

De gauche à droite : S. M. KHAI DINH ; le Prince héritier et M. SARRAULT, Ministre des Colonies

Que n'aurait pas écrit aujourd'hui ce qui évoque jadis, pour nous, en un jour d'ouïe, l'empereur d'Annam, qui vient de débarquer à Marseille, un labyrinthe de pays des lointaines mystères du pays des pagodes et des mandarins, des feuilluys ses plus belles illustrations, sur la cristallisation des civilisations antiques.

Car, s'il est un prince de la mondialité que préoccupe de l'empereur d'Annam, c'est bien celui qui nous fait l'insigne honneur de venir confier à nos soins son fils ainé, qui doit être son héritier, S. A. Vinh Thuy.

Peut-être il est vrai, au contraire, qu'il compte des personnes utiles d'une époque à une autre.

La vie des accusés, disent-ils, est en effet un peu de monde.

Les MENCHEVIKS SERONT-ILS CONDAMNÉS À MORT ?

LA DEUXIÈME AUDIENCE DE L'AFFAIRE JOBIN

La lecture d'une lettre de Burger prédispose contre lui une grande partie de la salle

PARIS, 23 juin. — Il y a peu de monde au début de la deuxième audience de l'affaire Jobin qui s'ouvre, aujourd'hui, à midi.

Le docteur Paul, médecin-légiste, expose que les constatations faites sur la tête retrouvée au bois de Clamart et sur le tronc repêché en Seine, permirent d'identifier les restes de Jobin. Il estime que Burger a pu commettre seul le dépeçage d'ailleurs sommaire.

M. Louis Jobin, frère de la victime, explique comment il acquit peu à peu la conviction que les assassins de son frère étaient sa femme et Burger.

Mon frère Gaston, dit-il, était un homme facile, une fillette. Il avait peur de sa femme et n'osait se séparer d'elle.

Les trois soeurs de la victime viennent ensuite dire les versions d'Estelle Jobin après la disparition de leur frère. Elle leur dit tout d'abord que son mari avait déserté, puis elle ajoute qu'il était parti avec une autre.

Nous faisons appel aux partis ouvriers de tous les pays pour protester contre toute condamnation à mort.

APRÈS L'ASSASSINAT

On perquisitionne et on arrête en Angleterre

LONDRES, 23 juin. — A la Chambre des Communes, M. Chamberlain a déclaré qu'à la suite de l'assassinat du Maréchal Wilson, la police a opéré un nombre considérable de perquisitions.

Quinze hommes et une femme ont été arrêtés.

Quelques armes et des bombes incendiaires ont été découvertes.

En conformité de la procédure anglaise, les deux individus arrêtés hier, et auteurs présumés de l'assassinat du maréchal Wilson ont été conduits dans la matinée devant le tribunal de police de Westminster.

Ils sont inculpés de meurtre sur la personne du maréchal et de tentative de meurtre sur les deux agents et sur des civils.

Ils avaient la tête enveloppée de bandages, et leurs visages portaient la trace des coups reçus hier.

Le ministère public fait dire qu'il sera peut-être utile et même nécessaire de demander au tribunal d'interdire la publication des noms.

Les condoléances de M. Millerand

PARIS, 23 juin. — Le président de la République a adressé le télégramme suivant au roi Georges :

J'apprends avec une vive émotion l'assassinat du Feld-Maréchal Sir Henri Wilson et je tiens à assurer votre Majesté de ma douleur et sympathie.

Le mort est tragique de ce glorieux soldat.

Il est profondément ressenti par tous les Français, qui n'oublieront jamais les sentiments qu'il manifestait en tant d'occasions pour notre pays, et le rôle admirable qu'il joua dans l'organisation de la victoire.

Le roi a été informé de l'accident.

NIÈVRE

La Ligue nivernaise
des Familles nombreuses
a tenu, le 20 juin
son Assemblée générale

La Ligue Nivernaise des Familles nombreuses a tenu son assemblée générale annuelle le mardi 20 juin à 20 heures, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Nevers, sous la présidence de M. Henri Talabot, président.

Le Président fait un exposé de la situation de la Ligue, dont le nombre de membres s'accroît sensiblement. Il montre les résultats qui sont obtenus.

Le Conseil Général dans sa dernière session, s'est, sur demande du Préfet, déclaré favorable au principe des primes à la natalité. De même, le Conseil Général de Nièvre a nommé une commission chargée d'étudier les divers avantages qu'il y aurait lieu d'accorder aux familles nombreuses, notamment une réduction des impôts communaux, conformément au projet déposé par M. Bastard au nom de la Ligue. M. Hugon, maire de Nevers a été nommé rapporteur et l'on peut espérer que ce projet aboutira.

Tous les parlementaires nivernais se sont déclarés par lettres, favorables aux Familles nombreuses.

Les principales de ces propositions sont :

1° - Le projet Dethanial créant l'aide nationale aux familles nombreuses, déjà voté par la Chambre et actuellement soumis au Sénat;

2° - Le projet Rouleaux-Dugage instituant le vote familial;

3° - Le projet, déjà voté à la Chambre et réduisant en faveur des fils de familles nombreuses, les temps de service militaire.

La L. N. F. N. s'est affiliée à la Fédération des Associations Françaises de Familles Nombreuses.

Le Président fait connaître ensuite qu'un certain nombre de commerçants de Nevers, accordent une réduction de prix aux Membres de la Ligue Nivernaise. Il y a lieu d'espérer que cette liste s'accroîtra considérablement et que, non seulement à Nevers, mais dans tout le Nivernais le Commerce se montrera aussi généreux.

Le Comité de la L. N. F. N. en parlait avec M. le Colonel Marié, dresse une liste des familles dignes d'être proposées pour les récompenses décernées par la Ligue Française, dont M. le Colonel Marié est à Nevers, le délégué représentatif.

M. Hugon, rapporteur, rend compte de la situation financière de la Ligue. M. Clémence Lemoine, commissaire aux comptes déclare ce rapport parfaitement exact. Puis, conformément aux statuts, il est procédé à l'élection de trois commissaires pour le nouvel exercice. Son élu : MM. Clémence Lemoine, Connault et Flieux.

Le tirage au sort ayant désigné comme membres du Comité sortant en 1922, MM. Montagnon, Boué, Trameçon, Fileux, Shuet, ces messieurs sont réélus à l'unanimité.

LES VŒUX

1° — Que le Sénat adopte le projet de loi Déachenal sur l'aide nationale aux familles nombreuses.

2° — Que le Parlement institute le plus tôt possible le vote familial.

3° — Que le Conseil Général de la Nièvre, s'inspirant de l'exemple déjà donné par plusieurs tiers des départements Français veuille bien continuer avec toute la surveillance possible et faire aboutir au plus tôt, l'étude de la question des primes à la natalité dans le département.

4° — Que les Conseils Municipaux Nivernais veuillent bien répartir les impôts communaux en tenant compte des charges de famille des contribuables.

5° — Que les Administrations de l'Etat, des départements des communes et les autres administrations, s'inspirant de l'exemple donné par le Ministère de la Justice, accordent à leur égale, la priorité à toute famille nombreuse dans la désignation aux emplois et à l'avancement.

Avant de lever la séance, le Président informe les Sociétés que toutes demandes et réclamations doivent être adressées au Secrétariat de la Ligue Nivernaise des Familles Nombreuses, 14, rue du Rempart, à Nevers.

NEVERS

UNE CONFÉRENCE SUR LES DROITS DE LA FAMILLE

L'Association Nivernaise des Chefs de famille organise pour dimanche prochain, sa Saint-Pierre, rue Pasteur, à l'occasion de son assemblée générale, une Conférence sur les Droits de la Famille et la Réparation proportionnelle scolaire. La France se donnera-t-elle les libertés qu'elle impose à la Pologne ?

LA MUSIQUE MILITAIRE À LA FÊTE DES FLEURS

La musique militaire prêtera son concours à la fête organisée par la Société des Fêtes, Boulevard Victor-Hugo.

Cette fête promet d'être des plus réussies, de nombreux prix seront offerts par les artistes Nivernais et la Société des Fêtes.

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les entrées se répartiront comme suit.

Stade municipal, rue de l'Ecole Normale : Membres honoraires et leur famille, rue Grésigne.

Entrées payantes : 0 fr. 50, rue Saint-Gildard, Jeanne-d'Arc, Dupin.

Le Comité des Fêtes rappelle aux personnes désireuses de participer aux concours de bâtons fleurs de bien vouloir se faire inscrire avant samedi 18 heures, chez M. Boizot, 14, place Guy-Coquelle.

Le temps — Température : minima + 14°; maxima + 28°.

Pression barométrique : 6 heures, 751 m.m.; midi 750 ; 17 heures, 749.

Temps probable : Pluie chaud le jour, beau et nuageux.

(Communication par M. Perrot, cycliste, 14, place Président-Wilson, Nevers.)

Etat civil : — Marie Grodand, 69 ans, épouse Giacinta, rue de Paris, 1.

Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts : La prochaine réunion aura lieu le 29 juin, à 13 h. 30, Porte du Croux, Salle de la Bibliothèque.

Ordre du jour : Procès-verbal ; correspondance ; candidatures.

M. l'abbé Cachez : S. Fulcile ;

M. l'abbé Dasse : Jean-Jacques Rousseau à Pouyges.

M. Bouchacourt : Le prieuré de Saint-Etienne de Nevers.

M. le D. J. Subert : découvertes faites à Nevers au cours de travaux exécutés en 1921.

M. H. d'Assigny : Les reines de Pologne, d'origine grecque.

M. Cheminain : Château d'un historien constaté par un Nivernais en avril 1922.

Mme Latour : Poésies.

Communications diverses.

A l'issue de la séance, promenade et visite des collections de M. le Châtelain.

AUX CONCURRENTS DE LA FÊTE
DES FLEURS

Que faire après le Corso Fleuri et la distribution des prix dimanche soir ?

Tous n'iront certes pas au Splendid Hôtel, mais faire une fête bien commencée : la terminer par une petite promenade aux environs de Nevers sera charmant ; c'est ce qu'a pensé un des membres les plus actifs de la Société des Fêtes, actuellement à Pougeas, où il dirige le Splendid Hôtel, nous avons nommé l'amie Alcide Boudin, qui, dans le but d'intéresser Nivernais, Pougeas, et baigneurs, offre gracieusement à cinquante propriétaires des voitures du Corso Fleuri, qui voudront bien venir terminer à Pougeas, avec leurs voitures fleuries, la fête des fleurs.

L'apéritif sera offert à Bâtonnière et le dîner sera servi au Splendid Hôtel, le chef Léchéron y apportera tous ses soins.

COSNE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de Cosne s'est réuni le samedi 17 juin courant sous la présidence de M. Claude Goujat, maire, ancien député.

Étaient présents : MM. Claude Goujat, Florent, Beauvais, Morlat, Poursin, Maylin, Pélu, Judeau, Bouli, Saïjot, Perrot, Joulot, Legrand, Baudry, Leteur, Bouli.

Présents excusés : MM. Saget, Migny, Grillon, Gaigneur, Habout, Dard, Lefèvre, Leterre, M. Leterre, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité et M. Claude Goujat, maire, y apporte cette précision qu'en exécution de la délibération du conseil municipal du 9 avril dernier, les canalisations de gaz et d'eau entrent inachevées dans certains quartiers se poursuivent sans délai et ce dans l'intérêt de la ville et pour la commodité des habitants appelés à utiliser le gaz et l'eau pour leurs besoins journaliers.

C'est ainsi que rue de Pudelettes M. Velti signale que six immeubles sont, d'ores et déjà, disposes à prendre soit l'eau soit le gaz et parfois même les deux aussitôt les canalisations effectuées ; qu'il en serait de même quand de la Folie ou un bien plus grand nombre de propriétaires seraient disposés également à l'avenir des abonnements à nos services municipaux dont il importe de poursuivre l'extension et partant l'augmentation des bénéfices d'exploitation.

Le conseil a donné un avis très favorable à une demande de bourse versée par M. Boizeau à son fils candidat à l'école nationale des Arts et Métiers de Chalon.

Avis favorable est donné à l'enquête qui a eu lieu à la mairie de Cosne du 18 avril au 2 mai dernier sur le projet de fauchement de la rivière du Nohain.

Le conseil municipal saisit d'une pétition revêtue de 10 signatures dans laquelle plusieurs locataires de parcelles de jardins se plaignent que les eaux du ruisseau longeant la rue des Américains pour aboutir à la Loire sont polluées par le déversement de matières provenant de l'usine de papier, en renvoi l'examen à M. le maire.

En réponse à une question de M. Florent, relative à la location de l'immeuble communal rue Jean-Jaurès M. Claude Goujat rappelle que par sa délibération en date du 3 avril 1921 le conseil a loué au Foyer du Soldat le bâtiment pour une période de 30 ans à M. Boizeau, à l'issue de laquelle le bail devra être renouvelé à l'avenir pour une durée de 30 ans.

Des délégués passeront à cet effet chez chaque propriétaire.

Ceux qui parmi eux ne recevraient pas la visite pourront faire parvenir leurs lots chez M. Allroy, au Grand Café.

Arrestations. — La gendarmerie de La Charité a procédé à l'arrestation de Jules Plisson, 39 ans, journalier à La Charité qui a été conduit et écroué à la maison d'arrêt de Cosne.

SAINT-BENIN-D'AZY
REUNION DES AGRICULTEURS

Par suite du décès de M. A. Colas, maire de Saint-Benin-d'Azy, les agriculteurs du canton, sont instantanément priés de se réunir d'urgence à la mairie de Saint-Benin-d'Azy, dimanche prochain, 25 juin à 3 heures très précises (heure légale), en vue de nommer un président pour l'année à venir.

M. Joulot, conseiller municipal, demande à occuper, si besoin était, pour une période de deux mois seulement, les quatre pièces, y compris un cabinet, situées au premier étage de l'immeuble Boret, M. Claude Goujat, maire, estime que cette occupation, éventuelle et temporaire peut être accordée à M. Joulot, au même titre qu'à un autre père de famille attendant que le logement qu'il doit occuper devienne disponible avec d'autant plus de raison que l'occupation de ces épaves est d'autant plus nécessaire pour assurer l'emploi d'un préteur, moyennant un loyer annuel de 300 francs par an et à autoriser que toutefois il passe au moins 15 jours par mois.

Le conseil a procédé à l'admission de M. Allroy, au Grand Café.

Arrestations. — La gendarmerie de La Charité a procédé à l'arrestation de Jules Plisson, 39 ans, journalier à La Charité qui a été conduit et écroué à la maison d'arrêt de Cosne.

COLONIES SCOLAIRES DE VACANCES

Un certain nombre d'enfants dont l'état de santé exige une cure d'air à la montagne ne peuvent faire partie de la Colonie de 1922 parce que leurs parents ne sont pas en état de leur fournir le trousseau exigé et indispensable pour un séjour de six semaines.

La Société moulinoise des colonies scolaires acceptera avec reconnaissance les dons de lingerie, vêtements, sous-vêtements, chaussures, coiffures, usagés ou neufs, qui pourraient lui être offerts pour filles et garçons de 7 à 13 ans.

Adresser les dons à l'Université populaire, au nom de M. le président de la Société des colonies de vacances.

MARZY
TIR AUX PIGEONS

Un concours pour l'emploi d'un surveillant ambulant d'octroi de Moulin aura lieu le 19 juillet prochain, dans une des salles de la mairie.

Les candidats devront adresser leur demande à M. le Maire de Moulin avant le 10 juillet, dernier délai.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le préposé en chef de l'octroi, au marché Couvert.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 23 juin

Ont prêté serment à l'audience civile d'hier : M. Pierre Paput, de Neuilly-le-Réal, comme immédiat de l'enregistrement, et celui de M. Jean-Marie Millaveau, de Saint-Léopard-d'Auxy, comme garde particulier au service de l'Etat.

Résumé de l'audience correctionnelle d'hier après-midi :

Un jeune homme des environs de Moulin, nommé Henri Bouron et âgé de 19 ans, est condamné à trois mois de prison avec sursis.

Ainsi que l'assure le procureur, il a été arrêté au pied de cet humble village, auquel, un parc magnifique aux frais ombragés des pelouses dignes de la Muette de Bagatelle, et, à deux pas, l'admirable fort du Delffend.

Aussi la saison s'annonce brillante, et les baigneurs, plus nombreux que jamais à cette époque, ont-il vu, avec plaisir, la réouverture du Casino.

Il a été arrêté au pied de cet humble village, auquel, un parc magnifique aux frais ombragés des pelouses dignes de la Muette de Bagatelle, et, à deux pas, l'admirable fort du Delffend.

Le temps — Température d'hier : à 7 heures, 17° ; à midi, 26° ; maxima, 28° ; minima, 15°.

Bâtonnière : — Henri Boulard, 25, rue de l'Europe, 14, place du Rempart, à Nevers.

Le temps — Température d'hier : à 7 heures, 17° ; à midi, 26° ; maxima, 28° ; minima, 15°.

Préparation militaire. — Les jeunes gens faisant partie de la société de préparation militaire, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu le lundi 26 juin, à 20 heures et 30 minutes à la mairie.

Le cinéma ne passera sur l'écran que des films à succès et les dernières nouveautés des plus grandes étoiles !

Quant au restaurant, nous savons que, sous une forme ou une autre, le déjeuner nous réserve des plus agréables surprises !

Enfin, pour que les fêtes de charme et d'égaieté ne perdent pas leurs droits, on annonce déjà pour dimanche 25 juin, au Morgan Palace, le premier « grand déjeuner fleuri », en musique.

N'ayez pas raison de vous dire en débutant que Saint-Honoré est un pays heureux ?

Enfin, pour que les fêtes de charme et d'égaieté ne perdent pas leurs droits, on annonce déjà pour dimanche 25 juin, au Morgan Palace, le premier « grand déjeuner fleuri », en musique.

N'ayez pas raison de vous dire en débutant que Saint-Honoré est un pays heureux ?

Enfin, pour que les fêtes de charme et d'égaieté ne perdent pas leurs droits, on annonce déjà pour dimanche 25 juin, au Morgan Palace, le premier « grand déjeuner fleuri », en musique.

N'ayez pas raison de vous dire en débutant que Saint-Honoré est un pays heureux ?

Enfin, pour que les fêtes de charme et d'égaieté ne perdent pas leurs droits, on annonce déjà pour dimanche 25 juin, au Morgan Palace, le premier « grand déjeuner fleuri », en musique.

N'ayez pas raison de vous dire en débutant que Saint-Honoré est un pays heureux ?

Enfin, pour que les fêtes de charme et d'égaieté ne perdent pas leurs droits, on annonce déjà pour dimanche 25 juin, au Morgan Palace, le premier « grand déjeuner fleuri », en musique.

N'ayez pas raison de vous dire en débutant que Saint-Honoré est un pays heureux ?</p

SAONE-&-LOIRE

Jeudi, une plaque à la mémoire des morts du Collège d'Autun a été solennellement inaugurée.

Samedi dernier a eu lieu la cérémonie d'inauguration des plaques érigées à la mémoire des anciens élèves et professeurs du Collège, morts pour la France.

A 9 heures fut célébré en l'église Notre-Dame un service religieux à l'issue duquel eut lieu la bénédiction des plaques, donnée par M. l'abbé Champoux, aumônier du Collège, entouré du Clergé de Notre-Dame.

A 10 heures, l'inauguration officielle commença par la « Marseillaise », jouée par le Musique de l'Etat de Cavalerie.

Un grand nombre d'autorités civiles et militaires assistèrent à la cérémonie. Nous avons renommé entre autres le Sénat-Prefet, le Docteur Renaud, conseiller général ; l'Adjoint, le Commandant Guise, de l'Ecole de Cavalerie, M. l'abbé Falconnet, supérieur du Petit-Séminaire, etc.

Dans des allocutions touchantes, M. l'Inspecteur d'Académie, MM. Basdevant, président de l'Association des Anciens Élèves ; Faye, principal du Collège ; Morel, professeur de philosophie, saluèrent tous à tour la mémoire des chers disparus et présentent aux familles en deuil leurs vœux de condoléances.

Les élèves d'Autun aux Morts, marseillaises exécutées par les élèves du Collège, ainsi que des morceaux joués par la Musique de l'Ecole de Cavalerie, renouvelèrent l'éclat de cette cérémonie.

Noublions pas non plus de mentionner le tout-à-l'heure geste de plusieurs élèves du Collège, ayant déposé devant les plaques, de magnifiques gerbes de fleurs.

Sur l'air d'une marche héroïque donné par les petits troupeaux, la grande cour, alors, commença de se vider lentement.

PARAY-LE-MONIAL

UN DE PERDU, DEUX DE RETROUVES

Le proverbe n'est pas toujours faux, à en juger par la bonne aventure qui vient d'arriver à un marchand de bestiaux :

Une de ses vaches s'est perdue, il fit tamponner pour la retrouver, mais elle n'était pas seule ; un superbe veau tout blanc était la, comme pour attester que tout bon capital bien dirigé doit produire.

Le marchand prit possession de son bien et donna une forte gratification à celui qui avait retrouvé la bête.

LE CREUSOT

OBSEQUES DE BRAVES

Les obsèques de M. Etienne Reignier dont les restes ont été ramenés du front et transportés jeudi dans la chapelle ardente de l'hôtel de ville, auront lieu aujourd'hui samedi à 17 h. 30 au lieu de dimanche ainsi que nous l'avions annoncé. Le transport de la gloire dépouillé du sous-lieutenant Adrien Guillot s'est fait, dans la plus stricte intimité, directement de la gare au cimetière Saint-Eugène.

FÊTE DE LA CROIX-MENEE

La fête du quartier de la Croix-Menée sera célébrée à partir de dimanche 25 juin. De nombreuses attractions sont déjà installées place de l'Hôtel-Dieu : manèges, grand jeu, 8 tirs, loteries, etc.

CHER

La Foire-Exposition de Bourges s'ouvre ce matin à dix heures

Les portes de l'exposition s'ouvriront aujourd'hui samedi, à 9 heures.

L'inauguration officielle est fixée à 10 heures. L'inauguration des œuvres des apprentis à l'école des arts appliqués à l'industrie, annoncée pour 11 heures 30, est reportée à 15 heures.

Le Comité adresse un pressant appel à MM. les élus de la ville, pour les prier de laisser leurs devantures ouvertes les dimanches 25 juin et 2 juillet.

La commission des fêtes a arrêté les détails du festival de musique et de gymnastique, qui aura lieu le dimanche 2 juillet et qui promet d'être très intéressant.

BOURGES

ECRASE PAR UNE VOITURE

Vendredi matin, M. Ernest Bonneau, 39 ans, domicilié rue Mirabeau, passant à bicyclette rue Viala, a heurté une voiture de livraison de la coopérative militaire, sous les roues de laquelle il est passé. On l'a transporté chez lui grièvement blessé.

UNE DEMANDE DE REVISION DE PROCES REPONSEE

A la suite d'une demande de la Chambre des mines en accusation de la cour d'appel de Bourges, la procureure générale près la Cour de cassation, avait demandé la révision, en haute cour du procès des fusillés de Flirey ; quatre hommes du 64^e d'infanterie, condamnés à mort par le conseil de guerre le 19 avril 1915, pour refus de sortir des tranchées. La cour a conclu à la non révision du procès.

REUNION DES EXPERTS AGRICOLES

Tous les experts agricoles du département du Cher se sont réunis le 20 juin, jour de foire à Bourges, pour fixer le prix des fourrages artificiels sur le marché.

Le bureau a été composé de la manière suivante :

Président, M. Eugène Monin, expert, à Moulins-sur-Yèvre ; vice-président, M. Philippe Jolivet, expert, à Béziers-sur-Craon ; secrétaire, M. Alexandre Rollin, expert, à Châteauneuf-sur-Cher.

Les prix ont été fixés comme suit :

1^{re} catégorie : comprenant luzerne et sainfoin, indemnies de toute plante, 140 francs les 1.000 kilos.

2^{re} catégorie : comprenant luzerne et sainfoin herbeux, grêse et trèfle violet indemnes de toute plante, 100 francs les 1.000 kilos.

3^{re} catégorie : comprenant grêse, trèfle violet herbeux, trèfle jaune, trèfle incarnat, vesce mite et ray-gras indemnes de toute plante : 100 francs les 1.000 kilos.

4^{re} catégorie : comprenant tous les fourrages de nature herbeuse ne pouvant pas rester dans les catégories précédentes : 80 francs les 1.000 kilos.

Le temps. — Température nuit la plus basse, 2^{re} température jour à une heure, 2^{re} température barométrique à 1 heure, 765.

Prévisions : La tendance orageuse annoncée ces jours derniers s'accentuera dans nos régions.

(Observations de M. l'abbé Moreau, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Stat-civil : Louis Jeannest, rue Joyeuse ; Jacqueline Chotard, avenue Jean-Jaurès.

Décès : Jean Robert, 72 ans, rue Fulton.

ARGENT-SUR-SAULdre

CONCOURS DE PECHE

Conformément à la tradition, la date du concours de pêche à l'étang du Puits reste fixe au deuxième dimanche d'août.

Il n'est aujourd'hui plus besoin d'insister sur l'importance des succès obtenus dernièrement, puisqu'il suffit de faire un clin d'œil sur les sites des deux dernières années.

En raison de la très nombreuse affluence de personnes qui désiraient des renseignements, sont prises de s'adresser au maire au stade social, à Argent-sur-Sauldre.

(Jointure : Antoine Chevallier, 59 ans, demeurant à Sens (Yonne), qui était en état complet d'ivresse, chantait et festoyait dans l'avenu-

ue la Gare, à Argent-sur-Sauldre, provoquant ainsi un rassemblement de personnes. Les gendarmes l'ont conduit au violon municipal et

Un Concours de pêche doté de nombreux prix aura lieu demain à Gueugnon

Dernière Heure

DEUXIÈME ÉDITION — 3 HEURES DU MATIN

Le français Marcel Nilles est battu aux points par Batting Siki

Le 25 juin, aura lieu sur le canal dit Rigole de l'Arroux, un grand concours de pêche à la ligne organisé par la « Perche Guégonnaise » section amicale des pêcheurs à la ligne de Gueugnon et des environs, avec l'aide de la municipalité et des commerçants. Il sera attribué à ce concours un prix d'honneur de 50 francs en espèces et un trophée de 100 francs de prix en espèces dont un de 40 fr., un de 30 fr., un de 20 fr., un de 10 fr. et un très grand nombre de prix en nature (Voir les beaux et nombreux lots offerts par les habitants et exposés dans la vitrine du magasin de peintres « Au Jardin d'Espagne », rue des Forges).

La réception des membres des sociétés invitées aura lieu à la gare dimanche matin, de 6 heures à 10 heures et demie. A partir de midi, réunions des sociétaires porteurs de leurs cartes de pêche, bagages, etc.

Le concours débute à 14 heures, sur le canal, ouverture du concours annoncé par les clairons et opérations de pesage par le jury, place des Acacias. A 17 heures, proclamation et distribution des prix.

Souhaitons que le beau temps se maintienne.

Le Maire du Creusot prend un arrêté interdisant les processions

Le Creusot, 23 juin (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Par arrêté daté du 19 juin, M. le Béchet, maire du Creusot, vient d'interdire les processions religieuses sur toute l'étendue de la commune.

Le dimanche 18 juin, les processions des paroisses de Saint-Charles, Saint-Just et Saint-Martin s'effectueront sans difficulté.

Celle qui devait avoir lieu samedi, dimanche, 23 juin à Saint-Léger se trouve visée par l'arrêté précité, pris lundi dernier. Elle sera vraisemblablement supprimée.

Service pharmaceutique. — Demain dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Thomas, rue Clemencau, 30, laquelle maison assure également le service de nuit du samedi au lundi.

SAINT-VALLIER

CONSEIL MUNICIPAL
Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Rejeté la demande de création d'un commissariat de police :

— Vol d'acquisition du terrain nécessaire à l'aménagement du chemin vicinal n° 15 :

— Vol une somme de 200 francs pour frais de troussage d'un indigent à l'école des aveugles :

— Donné un avis favorable à la demande de création de sept nouvelles foires à Genouilly :

— Décidé de faire installer six lampes électriques au hameau de Bellevue :

— Autorisé le maire à faire faire un devis pour la construction d'une classe aux Goujons :

— Approuve le compte de gestion du percepteur et le compte administratif du maire pour l'exercice 1921 qui se solde par un excédent de 129.733 fr. 34.

60 radiateurs
3.500 kilos d'aluminium
et 3.000 kilos de pneus
ont disparu
du parc Saint-Cyr

PARIS, 23 juin. — Dans un match de boxe qui a eu lieu ce soir, le sénégalais Batting Siki, a battu aux points le champion de France poids lourds, Marcel Nilles.

Contrairement à ce qu'on était tenté de penser, Marcel Nilles a fait une mauvaise exhibition, se faisant battre nettement aux points.

Pendant les quinze rounds que comportait la rencontre, le champion de France s'est montré décevant pour ses partisans incapable d'annihiler le jeu de son adversaire. Il a encassé durant tout le combat des gâches et des croisés sans seulement riposter.

Pourtant, les occasions ne lui ont pas manquées, mais jamais il n'a su profiter de l'ouverture, faisant preuve d'une lenteur et d'une incision vraiment décevante.

Quant à Batting Siki, s'il n'a pas fait de belle boxe, il a su porter néanmoins la lenteur de son adversaire, il prenant de vitesse et le débordant même à plusieurs reprises.

Sans discontinuer il a marqué des points qui lui ont fait obtenir une décision indiscutable. En somme, il a gagné son combat avec assez de facilité, terminant sans avoir été inquiété une seule fois. On sait que le vainqueur de ce match doit rencontrer Carpenter au mois de septembre. Sur l'exhibition fournie par le vainqueur d'aujourd'hui, on peut sans crainte de tromper, pronostiquer la victoire rapide du champion du monde mi-lourds.

Marseille, 23 juin. — L'empereur d'Annam, S. M. Khai-Dinh, son fils, et sa suite ont quitté Marseille, par le train de 19 heures 15, se rendant à Paris. Bien qu'il voyage incognito, le souverain a été salué à la gare par M. Thibon, préfet, et par les autorités civiles et militaires.

LA CHASSE ET LA PECHE OCCUPENT NOS SENATEURS

PARIS, 23 juin. — Le groupe sénatorial de la chasse et de la pêche s'est réuni sous la présidence de M. Menier. Il s'est tout d'abord occupé des questions relatives à l'ouverture et à la fermeture de la chasse.

Puis il a examiné un projet actuellement en discussion devant la commission instituée au ministère de l'Agriculture, en vue de rechercher les modifications à apporter à la réglementation intéressant l'exercice de la chasse en France. Ce projet a pour objectif de créer dans les communes des associations syndicales ayant un caractère facultatif pour l'exercice de la chasse.

Ce projet tendrait en outre à favoriser la reproduction du gibier, la répression du braconnage et la destruction des fauves.

Le groupe s'est prononcé en faveur du principe de cette mesure. Il examinerait ultérieurement les détails du projet et sa mise au point par la commission ministérielle.

Mardi soir M. Loyer, aiguilleur à la gare, était penché à la fenêtre de son poste, attendant l'arrivée d'un train, lorsqu'il aperçut deux hommes se dirigeant vers la gare. Ces hommes portaient sur le bras le sac de colis dont M. Loyer ne distinguait pas très bien les contours ; ne doutant point qu'il se trouvait en présence de voleurs, l'aiguilleur donna l'alarme et la chasse s'organisa. Peu après, les deux individus étaient rejoints à l'entrée de la forêt. Ce sont Christien Pascal, 33 ans et le Pelletier Marvel, tous deux ouvriers occupés à la réfection des voies. Rentrés de Ferrières par un train de marchandise, ils avaient fait sauter les plombs d'un wagon de convoi et prélevé, dans une caisse à charbon, une quantité de gaufrettes, expédiées de Levainville à l'adresse de M. Vauzin, hôtel du Père, à Bourbon-l'Archambault. Ils ne manquent pas les gaufrettes, qui cependant vont leur coûter cher.

MONTARGIS

A la prison. — M. Soulard, gardien-chef de la prison de Montargis, est nommé gardien-chef à Chatillon-sur-Saône. S'il n'est pas présent.

Le conseil de préfecture a déclaré le citoyen Vallette insécuris : 1^{re} n'ayant pas l'âge légal ; 2^{re} n'étant pas inscrit sur les listes électorales de l'arrondissement et 3^{re} étant privé de ses droits civiques du fait de sa condamnation à 20 ans de prison pour rébellion à bord du « Voltaire », en mer Noire, et a prononcé l'annulation des opérations électorales du 14 mai 1922, du canton de Vierzon.

LOIRET

Deux pilotes de trains sont arrêtés près de Montargis après une chasse mouvementée

Mardi soir M. Loyer, aiguilleur à la gare, était penché à la fenêtre de son poste, attendant l'arrivée d'un train, lorsqu'il aperçut deux hommes se dirigeant vers la gare. Ces hommes portaient sur le bras le sac de colis dont M. Loyer ne distinguait pas très bien les contours ; ne doutant point qu'il se trouvait en présence de voleurs, l'aiguilleur donna l'alarme et la chasse s'organisa. Peu après, les deux individus étaient rejoints à l'entrée de la forêt. Ce sont Christien Pascal, 33 ans et le Pelletier Marvel, tous deux ouvriers occupés à la réfection des voies. Rentrés de Ferrières par un train de marchandise, ils avaient fait sauter les plombs d'un wagon de convoi et prélevé, dans une caisse à charbon, une quantité de gaufrettes, expédiées de Levainville à l'adresse de M. Vauzin, hôtel du Père, à Bourbon-l'Archambault. Ils ne manquent pas les gaufrettes, qui cependant vont leur coûter cher.

Le lendemain matin à 4 h. 15, le lieutenant Défontenais est arrivé à Pan à 10 h. 30. Après avoir volé 700 kilomètres, il a fait son ravitaillement et il est reparti de Pan à midi. Il a couvert les 550 kilomètres qui le séparent d'Istres où il a atterri à 15 heures. Faisant à nouveau son plein, il est reparti d'Istres à 16 h. 45, pour arriver à Paris à 21 h. 40.

TOUS LES SPORTS — en France —

Le Critérium Fonlupt du 9 juillet

Itinéraire et contrôles

La Clayette. — Départ provisoire, 8 heures, départ définitif après le passage à niveau de la Gare.

Marcigny. — Contrôle volant à l'entrée de Marcigny, sous la direction de M. Berthier, agent de cycles (Fonlupt), avec le concours de l'Union Sportive de Marcigny.

Dijon. — Contrôle fixe à l'embranchement de la route de Guengnon, sous la direction de M. Fontaine, avec le concours du Foot-Ball-Club de Dijon.

Guengnon. — Contrôle volant à l'embranchement de la route de Cilly-le-Noble, organisé par l'Union Sportive de Guengnon.

Cilly-le-Noble. — Contrôle fixe, après passage à niveau, sous la direction de MM. Bouillot et Perche (fraternallement).

Charolles. — Contrôle volant, sous la direction de M. Dumas, avec le concours de l'U. S. C.

La Clayette. — Contrôle fixe, sous la direction de MM. Rolandet et Brailon, avec le concours du S. R. C.

Les Echarmeaux. — Contrôle volant organisé par les S. R. C., à l'intersection des routes de Bourg et La Clayette.

Chauvigny. — Contrôle volant, avec le concours du F. C. G.

La Clayette. — Arrivée au point de départ.

COURSES CYCLISTES DU 2 JUILLET AU GREUSOT

Après les courses de demi-fond des 30 avril et 11 juin, et de vitesse du 21 mai, le Vélo-Club Greusot nous convie pour le 2 juillet prochain, à une superbe américaine de 100 kilomètres.

Pour cette épreuve, le nombre d'équipes sera réduit au minimum, soit huit. Elle sera disputée par les « as » de la spécialité : Brocchi, Deruyter, Beyl, Billard, Narcy et nos meilleurs locaux : Blin frères, Lambert, Laurent, Neeloux Cognet etc. Moiriat actuellement au régiment, viendra renforcer une équipe circosuite.

Nos coureurs nous ont prouvé qu'ils pouvaient affronter les meilleurs, et les équipes parisiennes devront s'employer pour avoir raison d'eux.

Pour éviter le déplacement de Montparcher aux personnes désireuses de louer leurs places, celles-ci pourront être réservées, aux endroits désignés ci-après, à 18 heures : mercredi 28 juin au paré de Montparcher, jeudi 29 juin, au cœur de l'Industrie, salle du 1^{er} étage, vendredi 30 juin, café Prébiin, à la Croix-Ménée, samedi 1^{er} juillet, à Montparcher.

Etant donné l'importance de la réunion et la valeur des engagés, de nombreuses personnes avaient cru pouvoir dire que le prix des places serait augmenté. Le comité du Vélo-Club nous informe que les prix habituels seront maintenus.

UNION SPORTIVE DE LANGLEE

L'U.S.L. organise pour le 14 juillet prochain une fête sportive qui ne le cédera en rien à celles des années précédentes. Cette fois se déroulera au Stade Hutchinson, à Chaléte.

Au programme sont inscrites les épreuves suivantes :

100 mètres plat ; 200 m. haies ; 1.600 m. plat ; 400 m. relais (4x100) ; 1.500 m. relais par équipe de 3 coureurs se relayant à volonté ; lancer du poids ; saut en longueur avec élancé ; saut à la perche.

CLUB ATHLETIQUE PITHIVIEN

Championnat de l'Océanais

Dimanche prochain huit capitales iront représenter les couleurs pithivériennes à Montargis où vont se dérouler les championnats de l'Océanais. Sont convoqués pour le déplacement : Baillauch, Brisson, Chantereau, Grivot, Hasnière, Imbault, Richard et Villain.

Richard, dans les sants, Brisson au 400 mètres et Chantereau à la perche seront les plus sérieux compétiteurs.

COURSES CYCLISTES ET PEDESTRE A BLANZY-LES-MINES

Dimanche 9 juillet, à l'occasion du retour de la fête patronale, à 2 heures précises :

Course cycliste régionale organisée sous les règlements de l'U.V.F. ; parcours : Blanzy-Givry aller et retour ; prix : 100, 80, 40, 30, 15, 10, 10, 10, et 3 de 5 francs.

Engagement : 2 francs reçus chez M. Beaubernard à Blanzy, et au siège du Vélo-Club, hôtel Lagon, à Montceau-les-Mines, jusqu'au 8 juillet inclus.

A 2 h. 1/2, course cycliste féminine, dotée de nombreux prix ;

A 3 heures : course à pied régionale organisée sous les règlements de la F.A. ; parcours, 10 kilomètres : Blanzy-Montceau-Bois du Verne-La Ferrière-Blanzy ; prix, 60, 40, 30, 20, 10, 5 francs en nature.

La distribution des prix aura lieu à la mairie, à 19 heures ; le soir à 21 heures, brillant feu d'artifice, avec concert en plein air par la Fanfare des Ecoles.

Les épreuves hippiques de Cercy-la-Tour

La réunion annuelle de la Société des courses de Cercy-la-Tour aura lieu le 27

Le comité des courses, désireux de donner satisfaction aux élèves et au public, a décidé de créer cette année une course au trot attelé pour chevaux de service.

Afin de permettre aux propriétaires qui désiraient engager leurs chevaux dans cette épreuve, de pouvoir les préparer à temps, nous en publions ci-dessous le programme.

Prix de Cercy-la-Tour (au trot attelé). — 500 francs prélevés sur les ressources du pari-mutuel pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, attelés à une voiture de service d'un poids minimum de 200 kilos, n'ayant jamais pris part à une course d'une valeur nominale supérieure à 500 francs, ni fait partie depuis un an au moins d'une écure d'entraînement et appartenant à des propriétaires résidant dans le département de la Nièvre.

Distance : 2.800 mètres.

Les chevaux de 4 ans reculeront de 50 mètres ; ceux de 5 ans et au-dessus de 100 mètres.

Engagements chez M. Lepas, secrétaire à Cercy-la-Tour, jusqu'au samedi 19 août, avant 18 heures.

En outre, 5 autres épreuves seront courues :

Une course au trot monté, de 2.800 francs.

Une course plate, de 1.400 francs.

Un steeple-chase, de 2.050 francs.

Une course au trot attelé, de 3.000 francs.

Un cross-country, de 3.000 francs.

SOCIÉTÉ DE TIR ET DE GYMNASTIQUE
LA « COSONOISE »

Le comité a l'honneur de rappeler à ses membres actifs et honoraires que ceux qui désirent accompagner la section masculine au concours de Guéigny le 23 juillet sont priés de venir bien envoyer leur adhésion au plus tard le 30 juin 1922, à M. Giraud Raphael, directeur de gymnastique, 5, rue Jean-Jaures, pour pouvoir profiter de la réduction du billet collectif.

Prire de donner les nom, prénoms et adresse de chaque personne.

Pour les membres actifs et honoraires, désirant accompagner la section féminine au concours de Vichy, les inscriptions seront reçues à la même adresse jusqu'au 15 août.

AERO-DISQUE. — Résultats des 6 premières journées de lancer de dimanche :

1. Jeanne Séverac, 17 points sur 20 ;

2. Cécile Goulet, 13 points sur 20.

Viennent ensuite : Louise Dubois, Henriette Giroux, Suzanne Florent et Marcelle Pouppéville.

Il est rappelé aux fillettes de la société La Cosonoise que tous les dimanches, de 16 heures à 17 heures et demie, les examens continueront pour le lancer de l'anneau, la réception et enfin la formation des équipes.

BREVETS D'APTITUDE. — Les cours pour la préparation des examens au brevet d'aptitudes militaires, 2^e session, sont commencés à « La Cosonoise ». Les jeunes gens du 2^e contingent 1922 et ceux du 1^{er} contingent 1923, qui désirent y prendre part, sont invités à se présenter à la salle de la section « La Cosonoise », quai du Sanitas, les jours de séance où tous les renseignements leur seront fournis.

PRÉMIERS JOUEUSES. — Résultats des 6 premières journées de lancer de dimanche :

1. Jeanne Séverac, 17 points sur 20 ;

2. Cécile Goulet, 13 points sur 20.

Viennent ensuite : Louise Dubois, Henriette Giroux, Suzanne Florent et Marcelle Pouppéville.

Il est rappelé aux fillettes de la société La Cosonoise que tous les dimanches, de 16 heures à 17 heures et demie, les examens continueront pour le lancer de l'anneau, la réception et enfin la formation des équipes.

BREVETS D'APTITUDE. — Les cours pour la préparation des examens au brevet d'aptitudes militaires, 2^e session, sont commencés à « La Cosonoise ». Les jeunes gens du 2^e contingent 1922 et ceux du 1^{er} contingent 1923, qui désirent y prendre part, sont invités à se présenter à la salle de la section « La Cosonoise », quai du Sanitas, les jours de séance où tous les renseignements leur seront fournis.

PRÉMIERS JOUEUSES. — Résultats des 6 premières journées de lancer de dimanche :

1. Jeanne Séverac, 17 points sur 20 ;

2. Cécile Goulet, 13 points sur 20.

Viennent ensuite : Louise Dubois, Henriette Giroux, Suzanne Florent et Marcelle Pouppéville.

Il est rappelé aux fillettes de la société La Cosonoise que tous les dimanches, de 16 heures à 17 heures et demie, les examens continueront pour le lancer de l'anneau, la réception et enfin la formation des équipes.

BREVETS D'APTITUDE. — Les cours pour la préparation des examens au brevet d'aptitudes militaires, 2^e session, sont commencés à « La Cosonoise ». Les jeunes gens du 2^e contingent 1922 et ceux du 1^{er} contingent 1923, qui désirent y prendre part, sont invités à se présenter à la salle de la section « La Cosonoise », quai du Sanitas, les jours de séance où tous les renseignements leur seront fournis.

PRÉMIERS JOUEUSES. — Résultats des 6 premières journées de lancer de dimanche :

1. Jeanne Séverac, 17 points sur 20 ;

2. Cécile Goulet, 13 points sur 20.

Viennent ensuite : Louise Dubois, Henriette Giroux, Suzanne Florent et Marcelle Pouppéville.

Il est rappelé aux fillettes de la société La Cosonoise que tous les dimanches, de 16 heures à 17 heures et demie, les examens continueront pour le lancer de l'anneau, la réception et enfin la formation des équipes.

BREVETS D'APTITUDE. — Les cours pour la préparation des examens au brevet d'aptitudes militaires, 2^e session, sont commencés à « La Cosonoise ». Les jeunes gens du 2^e contingent 1922 et ceux du 1^{er} contingent 1923, qui désirent y prendre part, sont invités à se présenter à la salle de la section « La Cosonoise », quai du Sanitas, les jours de séance où tous les renseignements leur seront fournis.

PRÉMIERS JOUEUSES. — Résultats des 6 premières journées de lancer de dimanche :

1. Jeanne Séverac, 17 points sur 20 ;

2. Cécile Goulet, 13 points sur 20.

Viennent ensuite : Louise Dubois, Henriette Giroux, Suzanne Florent et Marcelle Pouppéville.

Il est rappelé aux fillettes de la société La Cosonoise que tous les dimanches, de 16 heures à 17 heures et demie, les examens continueront pour le lancer de l'anneau, la réception et enfin la formation des équipes.

BREVETS D'APTITUDE. — Les cours pour la préparation des examens au brevet d'aptitudes militaires, 2^e session, sont commencés à « La Cosonoise ». Les jeunes gens du 2^e contingent 1922 et ceux du 1^{er} contingent 1923, qui désirent y prendre part, sont invités à se présenter à la salle de la section « La Cosonoise », quai du Sanitas, les jours de séance où tous les renseignements leur seront fournis.

PRÉMIERS JOUEUSES. — Résultats des 6 premières journées de lancer de dimanche :

1. Jeanne Séverac, 17 points sur 20 ;

2. Cécile Goulet, 13 points sur 20.

Viennent ensuite : Louise Dubois, Henriette Giroux, Suzanne Florent et Marcelle Pouppéville.

Il est rappelé aux fillettes de la société La Cosonoise que tous les dimanches, de 16 heures à 17 heures et demie, les examens continueront pour le lancer de l'anneau, la réception et enfin la formation des équipes.

BREVETS D'APTITUDE. — Les cours pour la préparation des examens au brevet d'aptitudes militaires, 2^e session, sont commencés à « La Cosonoise ». Les jeunes gens du 2^e contingent 1922 et ceux du 1^{er} contingent 1923, qui désirent y prendre part, sont invités à se présenter à la salle de la section « La Cosonoise », quai du Sanitas, les jours de séance où tous les renseignements leur seront fournis.

PRÉMIERS JOUEUSES. — Résultats des 6 premières journées de lancer de dimanche :

1. Jeanne Séverac, 17 points sur 20 ;

2. Cécile Goulet, 13 points sur 20.

Viennent ensuite : Louise Dubois, Henriette Giroux, Suzanne Florent et Marcelle Pouppéville.

Il est rappelé aux fillettes de la société La Cosonoise que tous les dimanches, de 16 heures à 17 heures et demie, les examens continueront pour le lancer de l'anneau, la réception et enfin la formation des équipes.

BREVETS D'APTITUDE. — Les cours pour la préparation des examens au brevet d'aptitudes militaires, 2^e session, sont commencés à « La Cosonoise ». Les jeunes gens du 2^e contingent 1922 et ceux du 1^{er} contingent 1923, qui désirent y prendre part, sont invités à se présenter à la salle de la section « La Cosonoise », quai du Sanitas, les jours de séance où tous les renseignements leur seront fournis.

PRÉMIERS JOUEUSES. — Résultats des 6 premières journées de lancer de dimanche :

1. Jeanne Séverac, 17 points sur 20 ;

2. Cécile Goulet, 13 points sur 20.

Viennent ensuite : Louise Dubois, Henriette Giroux, Suzanne Florent et Marcelle Pouppéville.

Il est rappelé aux fillettes de la société La Cosonoise que tous les dimanches, de 16 heures à 17 heures et demie, les examens continueront pour le lancer de l'anneau, la réception et enfin la formation des équipes.

BREVETS D'APTITUDE. — Les cours pour la préparation des examens au brevet d'aptitudes militaires, 2^e session, sont commencés à « La Cosonoise ». Les jeunes gens du 2^e contingent 1922 et ceux du 1^{er} contingent 1923, qui désirent y prendre part, sont invités à se présenter à la salle de la section « La Cosonoise », quai du Sanitas, les jours de séance où tous les renseignements leur seront fournis.

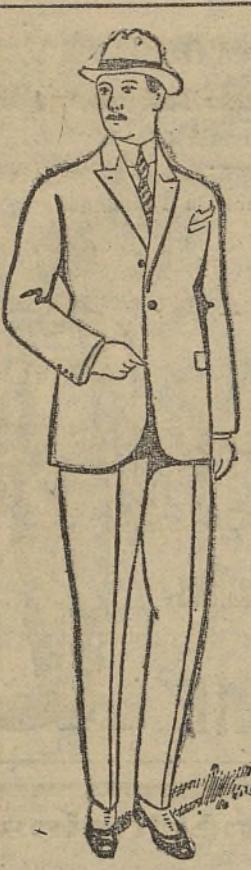
"ANIS PERREIN"

Parce qu'il est le meilleur
TOUJOURS IMITE
JAMAIS EGALÉ

Agent M. A. THUR, 36, rue de Marzy,
NEVERS.

A la Grande Fabrique

Ancien Grand Café Glacier

Place du Lycée - Rue de Rémigny
NEVERS**Toile :****Tennis****Flanelle****Alpaga****VÊTEMENTS**
tout faits et sur mesure**MAUX D'ESTOMAC**

Digestions difficiles, tiraillements, aigreurs, constipations, tous ces malaises indiquent un mauvais fonctionnement de l'estomac. Pour faire disparaître ces malaises, il suffit de se munir d'un remède à base de plantes aux amers et puissants ressourçants, dont l'usage est conseillé aux dyspeptiques, aux anémiques, aux convalescents et aux vieillards. Le Phasocat est en vente partout.

Si vous les PUNAISES L'INSECTICIDE COL-
BERT les détruire en 10 MINUTES, même les œufs.
Dépôts : Nouvelles Galeries, Nevers.



Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers
Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

Petites Annonces

Fixe de la première insertion, maximum 5 francs, 6 francs, les suivantes, un franc la ligne ou partie de ligne, minimum quatre francs.

À chaque insertion, 1 franc en plus par insertion. Joindre un timbre de 0 fr. 25 pour la réponse.

Offres d'emploi

MENAGE ménageuse et MENAGE jardinier, pour la campagne, logés châtaignes, non nourris. Domestique extérieur et écurie, cuisinière et femme de chambre, pour entretien maison. S'adresser au bureau du journal.

6067

Demandes d'emploi

BONNE CUISINIÈRE munie d'excellentes références demande place dans maison bourgeoise. S'adresser au bureau du Journal.

6359

regarde et le tint un instant fixé sur la jolie bohémienne.

Sa beauté sembla l'étonner et le fasciner tout à la fois.

Cependant, celle qui devait être la propriétaire du château continuait à paraître très intéressée par Maxime.

— Quel âge as-tu ? lui demanda-t-elle doucement.

— Six ans, madame.

— Tu n'es sans doute pas le frère des petits qui sont avec toi ?

Tu ne leur ressembles pas du tout.

— Oh ! madame ! je suis pas leur frère, je les connais pas.

— Comment, tu ne les connais pas ?

A ce moment, Zacharie intervint brusquement :

— Allons, l'Aztèque, dis donc pas de bêtises à madame ; tu sais bien que t'es le frère de la belle Mirka.

— Non, s'entêta Maxime, je suis le frère de personne !

— D'abord, je vous connais pas, vous ! je connais que mon papa que j'ai perdu !

— C'est bon, assez secoué, sale petit menteur, recule-toi un peu que je parle à Madame.

Allons, prenez-vous le panier, ma bonne dame ?

— Oui, je le prends ; mettez-le en dedans de la grille.

Tiens mon petit ami, voilà pour toi, pour suivit l'élegant femme en tendant de loin à Maxime une pièce de deux francs.

Ce fut Mirka qui s'approcha très vite.

Ella prit la pièce en disant :

— Nous n'avons pas de quoi vous rendre.

madame, mais si vous voulez, je pourrai vous dire la bonne aventure pour la diffé-

rence.

— Vous êtes donc sorcière ? demanda le jeune homme.

Une jolie sorcière alors, avec qui l'on irait volontiers au Sabbat.

N'est-ce pas, mère, qu'elle est jolie, cette bohémienne ?

— C'est très exact, mon cher Gaston.

Mais fais très à tes compléments ; tu

embarrasses cette pauvre fille.

MENAGE locataire pour la Saint-Jean, le mari occupé toute l'année et la femme selon les besoins de la femme.

S'adresser à M. D. LOISY, à Cracy, par An-

ley (Nièvre). 6161

MENAGE ou séparément, pour la campagne, environs de Château-l'Évêque, valet de chambre et femme de chambre.

S'adresser au Comte DE CHAMPS, 2, rue de

Mirande, Dijon.

6219

MENAGE, chauffeur-valet et cuisinière-femme de chambre et un JARDINIER marié.

S'adresser à M. BRUNET, Château de Soulange, par Levet (Cher).

6221

MENAGE v. ch., cui., serviers, expérimenté, personne sérieuse couture repassage service 1^{re} femme de chambre, pour Saint-Etienne.

M. J. COLCOMBERT, 3, rue Lieutenant-Morin,

Saint-Étienne (Loire). 5569

MENAGE est demandé pour maison bourgeoise à la campagne dans l'Ajier. La femme sait faire la cuisine, le mari pour s'occuper d'un cheval et du jardin. Références exigées.

S'adresser au bureau du Journal.

6017

MENAGE, la femme cuisinière, l'homme à toutes mains, est demandé de suite pour environs Nevers.

S'adresser à M. BARTHELMOT, à Chevron (Nièvre).

6147

MENAGE, valet chauffeur et cuisinière avec bonnes références, pour grande banlieue, Paris.

Ecrio, SELTON, 6, rue Lagardère, 6, Paris.

6153

MENAGE basse-courier, homme à toutes mains, logé, chauffé, jardin.

S'adresser à M. COUSSY, Château de Mouzey, par Raiveau (Nièvre).

6218

MENAGE, homme et femme à toutes mains, ou femme veuve avec son fils, pour petite culture et horticulture. Références.

S'adresser au bureau du Journal.

6264

MENAGE, de suite, pour une ferme des environs de Saint-Pierre-le-Moûtier, l'homme charrier logé et non nourri, femme non occupée. On accepte ménage avec enfants.

S'adresser au bureau du Journal.

6374

MENAGE cuisinière-valet de chambre pour le 1^{er} septembre. Place stable aux environs de Bourges. Sérieses références exigées.

S'adresser au bureau du Journal.

6364

MENAGE, de suite, pour une ferme des environs de Saint-Pierre-le-Moûtier, l'homme charrier logé et non nourri, femme non occupée. On accepte ménage avec enfants.

S'adresser au bureau du Journal.

6374

MENAGE cuisinière pour les vacances. Bonnes références exigées. Bons gages.

S'adresser : Mme ELIE TOUCHALAUME, à Lormes (Nièvre).

6189

UNE TRES BONNE CUISINIÈRE cordon bleu ou jeune femme à tout faire, désirant apprendre la cuisine.

S'adresser à Mme PH. LANGLOIS, au château de Mouron, par MESVES-SUR-LOIRE (Nièvre). 6106

CUISINIÈRE et une BONNE. Références exigées.

Ecrire Mme VINCENT, rue Sutil, Auxerre (Yonne).

6285

FEMME DE CHAMBRE pour Paris et bains de mer, sachant bien coûter, bonnes références.

S'adresser, 13, rue Saint-Martin, Nevers, ou écritre à BAIZ, 36, rue du Collège, Paris.

6248

FEMME DE CHAMBRE, service table, repassage ou jeune valet pour campagne Saône-et-Loire, 1^{er} juillet.

Comtesse P. de CARMY, 71, avenue Marceau, Paris.

6298

FEMME DE CHAMBRE, fille ou veuve, couture, repassage, pour campagne près Vichy, place stable. Références exigées.

Ecrire Mme ELIE TOUCHALAUME, à Lormes (Nièvre).

6189

FEMME DE CHAMBRE connaissant bien répassage couture et ménage, avec références.

Ecrire Mme la Marquise de VEYNY, le Châtel, par Anley (Nièvre).

6330

PERSONNE sérieuse, cuisine et ménage, pour Nevers, fin juillet.

S'adresser, 21, rue du Banlay, Nevers.

6201

PERSONNE sérieuse pour s'occuper d'un nouveau-né et faire un peu de ménage.

S'adresser à Mme BLAIDER, à Clairefontaine, par Fourchambault (Nièvre).

5874

BONNE sérieuse, demandée par Dame seule. Ses gages. Ne lave pas.

Mme Veuve GAUCHER, Villeneuve-sur-Yonne (Yonne).

6294

FILLE ou FEMME est demandée pour être domestique à la campagne par M. CHARLEUX Commissaire-Priseur, Saint-Didier-sur-Arroux (S.-et-L.). Lui écrire.

6297

BONNE à TOUT FAIRE pour linge, vaisselle, etc.

Madame DURU, Restaurant du Châtel, Les Settons, par Montaigu (Nièvre).

6316

PERSONNE sérieuse de 20 à 40 ans, bonne à tout faire, cuisine et ménage.

Ecrire en donnant références à Mme Charles GRIS, 70, rue Notre-Dame, à Troyes (Aube).

6354

JARDINIER marié ou non marié, connaissant la culture des légumes, des fleurs et la taille des arbres.

S'adresser au bureau du Journal.

6257

BON CHAUFFEUR aux portes d'Autun.

S'adresser au bureau du Journal.

6261

COCHER, valet de chambre, séparément, et femme certain âge, connaissant un peu la cuisine, environs Saint-Pierre-le-Moûtier. Références exigées.

S'adresser au bureau du Journal.

6075

CARDE CHASSE connaissant bien le piégeage.

S'adresser à M. Ph. LANGLOIS, au château de Mouron, par MESVES-SUR-LOIRE. Références.

6105

VALET DE CHAMBRE sérieux connaissant service de table, très bonnes références exigées.

Ecrire : Mme DUCHESNE, 15, rue Perier, MONTARGIS (Loire).

6293

Demandes d'emploi

BONNE CUISINIÈRE munie d'excellentes références demande place dans maison bourgeoise. S'adresser au bureau du Journal.

6359

Restez-vous à Dormans plusieurs jours ?

— Je ne crois pas, madame ; nous allons à Epernay, pour la grande foire qui doit commencer prochainement.

— Je vous causera peut-être de plus grands chagrins dans l'avenir.

Votre ligne de cœur est large ; vous êtes faible par affection, par amour maternel ; on vous conquiert facilement par le sentiment.</p

Demandez avec votre vin blanc "FRAISE-BY" P. PIOT Distillateur COSNE (NIÈVRE)

VENTES

MOTEUR GARDNER
gaz ou essence. Carburateur Sollex 6 à 8 HP. Très bon état. Cause électrification.
Écrire à M. FABIEN-CHAUVET, à Four (Nièvre). 6142

AUTOMOBILE 12 HP PEUGEOT

type colonial, sortant de la carrosserie, état neuf, très peu rouillé, prix avantageux.
8-10 HP BRASIER

2 cylindres, double phaeton, 2 places parfait état, bas prix.
FORD TOURISTE

parfait état, 5 roues Michelin. Etablissements CHALMET, à Prémery. 6129

FORD TORPEDO
très bon état de marche. S'adresser au bureau du Journal.

FOUDRES
Chêne ovales, 250, 550, 600 litres, à 10 francs l'hecto. — S'adresser, 36, boulevard Victor-Hugo, Nevers. 6242

4 Cuves à Vin
Contenants environ :
1.400 litres ;
1.600 litres ;
2.400 litres ;
3.600 litres ;

A vendre ensemble ou séparément.
S'adresser chez M. JONHSON à Marzy, près Nevers. 6026

CHASSIS FORD
neuf, pour torpédo ou camionnette. 500 kg. Peut être vendu.
LEVEILLE, 6, rue de Nièvre, Nevers. 6357

FOIN SUR PIED
1. Pré de 4 hectares.
2. Pré de 2 hectares.
3. Pré de 1 h.

S'adresser à M. RACLIN, à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre). 6350

PERSONNEL
ON DEMANDE :

MOULEURS ET NOYAUTEURS
S'adresser aux fonderies de bronze CARRIN et CACHOUX Frères, à Mantes-sur-Seine. 6327

COMPTABLE ET VOYAGEUR
sérieux, demandées par Usine, près Nevers. Situation d'aventurier. S'adresser au bureau du Journal. 6069

UN FORGERON EN VOITURES
S'adresser aux établissements SIMPERE, à la Jonction, Névers. 6324

UN MENAGE
cuisinière, bon jardinier, Ou une cuisinière.
S'adresser à M. VITOUX, 36, rue Ambroise, Cottet, TROYES. 6203

TOURNEURS ET LIMEURS
sur métal.
S'adresser aux Fonderies de bronze CARRIN et CACHOUX Frères, à Mantes-sur-Seine. 6150

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

SERRURERIE D'ART
E. GORGET & Cie, Constructeurs
1, place Saint-Laurent, NEVERS

Grilles et Portes en fer forgé et fer creux

Devis sur demande. Téléphone 4-74.

BON OUVRIER
MONTEUR ELECTRICIEN
Pressé

S'adresser : Maison ROUQUETTE, 4, rue des Ecoles, La Charité-sur-Loire (Nièvre). 6353

DIVERS

Impropriate maison de séances sélectionnées du Nord, demande.

AGENTS SERIEUX et ACTIFS
S'adresser au bureau du journal. 6358

DIRECTION départementale concession exclusive de vente produit grande nécessité, contient petit capital. Ecrire Etablissements Céramique, 112 et 114, rue Truffaut, Paris. 6171

Maison de Charente : ancienne, faisant prix très avantageux, demande.

REPRESENTEURS ET CONSEILLERS
pour la Nièvre. Prière d'envoyer réferences.
S'adresser au bureau du journal. 6151

Importante maison en vins de Centre, ayant bureaux dans le Nord, chercher les détails.

REPRESENTEURS ET CONSEILLERS
bien, au courant du métier, pour voyager ayant clientèle, pour visiter le commerce de gros de la région. S'adresser au bureau du journal. 6376

Société Cosnoise de Matériaux de Construction

Le problème de la CONSTRUCTION MODERNE trouve sa solution dans l'emploi de

Matériaux modernes

Parmi ceux-ci, l'AGGLOMERÉ vient en toute première ligne.

Messieurs les ARCHITECTES, ENTREPRENEURS et PROPRIÉTAIRES sont informés que la SOCIÉTÉ COSNOISE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION, est actuellement en mesure de fournir :

BLOCS PLEINS OU CREUX
TUILES CIMENT ROUGES, genre Montchanin (15 au mètre. Poids : 2 k 500)

PRIX DEFIAIT TOUTE CONCURRENCE
Adresser les demandes à M. l'ADMINISTRATEUR
DÉLEGUE, 14, rue de Paris, à COSNE (Nièvre).

A vendre ou à échanger
contre Camionnette « Ford »
Torpédo "Grégoire"

5 places, moteur revisé, excellent état.

S'adresser : Grand Garage du Morvan, rue du Moulin-d'Ecorce, Nevers. 6150

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

SERRURERIE D'ART

E. GORGET & Cie, Constructeurs
1, place Saint-Laurent, NEVERS

Grilles et Portes en fer forgé et fer creux

Devis sur demande. Téléphone 4-74.

RHUMATISME GOUTTE GRAVELLE ARTHRITE

Désespérés : Si vous avez tout essayé sans résultat, nous vous recommandons de prendre : Je suis très heureux d'avoir trouvé votre Dépuratif Bleu, car depuis 15 mois, je souffre de très mauvais rhumatismes et aussi de l'estomac. J'ai cherché partout où je pouvais trouver du secours mais rien ne m'a guérie comme votre Dépuratif Bleu ; je le répète, il est guérie de mon rhumatisme et de ma maladie d'estomac. Je vous autorise, M. Breton, à le publier avec une grande satisfaction, et recevoir : à Marie DUBOIS, à Parent-en-Born (Landes). 5 fr. Pharmacie Cure 4 flac. expédié 1^{er} mandat 20 fr. Brelan, pharmacien, 31, rue Antoinette, Lyon.

Dépôt : Pharmacie REUILLOU, avenue de la Gare, BERNAMONT, rue du Commerce. Pharmacie NOUVELLE, rue des Ardilliers.

référées. S'adresser au bureau du journal. 6151

Importante maison de vins de Centre, ayant bureaux dans le Nord, chercher les détails.

REPRESENTEURS ET CONSEILLERS
bien, au courant du métier, pour visiter le commerce de gros de la région. S'adresser au bureau du journal. 6376

Automobiles De DION-BOUTON

Ne sont pas des Voiturettes
mais des Voitures confortables souples et rapides

VÉHICULES INDUSTRIELS
de 500 à 5.000 kilos de charge

AGENT GENERAL
J. PETITIMBERT, à CLAMECY

VASES

LIBAULT FRÈRES à PLAGNY (Nièvre)

Téléphone 2

Ateliers mécaniques pour effectuer toutes

réparations de machines agricoles et industrielles

Matière de battage, etc... TRAVAIL SOIGNE — PRIX MODERES

MACHINES AGRICOLES

la FRANCE & DEERING

TRACTEURS INTERNATIONAL 8-16 HP

TRACTEURS TITAN 10-20 HP

FICELLE LIEUSE PURE SISAL

ECRÉMEUSES FAR WEST

COMPAGNIE DES

Mines d'Ostricourt

(Pas-de-Calais)

Spécialité d'Anthracite

pour Chauffage central et Moteurs à gaz pauvre

PRIX D'ÉTÉ

AGENT :

Antonin DURAND

6, Rue du Rempart, NEVERS

On peut gagner 500.000

fr. - 250.000 fr. - 200.000 fr. - 100.000 fr. etc.

avec VINGT francs

en achetant une OBLIGATION à LOTS

payable 20 francs par mois

Ville de PARIS 1912 - FONCIÈRE 1909

COMMUNALE 1912 : Tirages tous les mois

PANAMA à LOTS : Tirages tous les 3 mois

N° délivré de suite avec renseignements

Adresse 1^{er} versement de 20 francs, à M. le Directeur du

CRÉDIT UNIVERSEL, 3, place Bourse, MARSEILLE

ASURANCES DE TOUTE NATURE

A. VIEUCHANGE

Annoté, Assureur-Conseil

2, Place Saint-Laurent, 2

DIRECTEUR PARTICULIER DE

LA CONFiance (Incendie et Grêle)

LESECOURS (Accidents) - LA MINERVE (Vol.)

Direction et placemens de tous risques aux

meilleures Compagnies Françaises et Etrangères.

Assurances sur la vie à toutes Compagnies au

choix du proposant

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACQUÉRER

UN FONDS de COMMERCE

Une Industrie, Un Immeuble

Louis ALEXÉLINE

Ancien Ppf. clerc de notaire

R. Hoche, 14

MAISON DONY

14, Rue des Arènes

BOURGES

STOCK IMPORTANT

Sulfate de cuivre cristaux 98/99 de pureté

Soufre sublimé garanti pur

Bouille cuprique 60/65

Egrain chimiques et organiques

Machines agricoles

Ficelle lieuse « Sisal »

a Entrepôt Agricole

L. BOUZITAT La Charité (Nièvre)

Téléphone, 73

TOURNEURS ET LIMEURS

sur métal.

S'adresser aux Fonderies de bronze CARRIN et CACHOUX Frères, à Mantes-sur-Seine. 6150

PETIT OUTILAGE

ALÉSOIRS, FILIERES, FRAISES, TARAUDS, etc.

J. TROTOUT, 2, Place de la Foire

MAISON PRINCIPALE à PARIS

COURROIES

en BALATA, COTON, CUIR et POIL de CHAMEAU

Garnitures de Presse-Etoipes

en Amiante, Chanvre, Coton et Caoutchouc

Huiles et Graisses

Pour décollement Transmissions et Moteurs

ORGANES DE TRANSMISSION

Arches, Bagues, Manchons, Paliers, Poules bois et fer

HAUTS FOURNISSES

ALÉSOIRS, FILIERES, FRAISES, TARAUDS, etc.

J. TROTOUT, 2, Place de la Foire

MAISON PRINCIPALE à PARIS

ASSURANCES DE TOUTE NATURE

A. VIEUCHANGE